

PROGRAMME

CERTIFICAT FORMATEUR EQUIPIER DE 1^{ERE} INTERVENTION ET EVACUATION – Fo.EPI

1. Textes de références

- Le code de la sécurité intérieure, livre VI : « activités privées de sécurité » ;
- Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;
- Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;
- Le code du travail : Les articles R. 4227-28 à R. 4227-39 et R. 4216-1 à 4216-2-3 ;
- L'arrêté du 02 mai 2005 modifie relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;
- L'APSAD règle R6 des assurances.

Rappel

Article **R4227-28 et R4227-39** : « ... L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement **combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs...** »

« ... Les consignes de sécurité incendie prévoient des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du **signal sonore d'alarme générale**, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces **exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois**. Dates et observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu **sont consignées sur un registre** tenu à la disposition de l'inspection du travail... ».

APSAD Règle R6 :

- Chapitre 4 : l'effectif doit être d'au moins **un employé sur dix par secteur**. Leur répartition géographique doit être telle qu'il soit possible de réunir en tous points d'un même secteur un effectif minimal de deux personnes en moins d'une minute.
- Chapitre 6 : les **équipiers de première intervention doivent recevoir une formation théorique et pratique sur la prévention et la lutte contre l'incendie.**

2. Durée et nombre de participants

✓ Durée : 28h00 (Hors validation)

Nota : le programme de formation étant dense les journées de formations s'étalent sur 8h, soit un total de 3 jours et demi + 4h de validation d'examen.

✓ Nombre de participants : 14 maximum

3. Objectifs

La certification de formateur en Equipier de 1ère intervention et évacuation permet la validation de compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout formateur certifié de concevoir, animer des sessions de formation et évaluer des intervenants qui dispensent les gestes de lutte contre l'incendie et de mise sécurité des occupants par la réalisation d'une manœuvres évacuation.

Cette formation a été créée en corrélation avec les textes réglementaires afférents aux articles du Code du Travail (R. 4227-28 à R. 4227-39 et R. 4216-1 à 4216-2-3), aux Etablissements Recevant du Public (ERP), aux Immeuble de Grande Hauteur (IGH) et à l'article R6 de l'APSAD en ce qui concerne les obligations de formation du personnel.

Ainsi certifié, le Formateur (FoEPI) sera capable :

- D'utiliser le référentiel de formation de formateur EPI et évacuation ;
- D'enseigner les modules de formations théoriques et pratiques de la formation Fo.EPI ;
- D'animer et de créer des cas concrets pratiques et réalistes ;
- D'évaluer les compétences et acquis des apprenants en rapport aux gestes de premières interventions.

4. Prérequis

Pour accéder à la formation, les stagiaires formateurs doivent disposer, à minima :

- Soit être détenteur au minimum d'une certification SSIAP ;
- Soit être sapeur-pompier volontaire, militaire ou professionnel depuis 3 ans minimum ;
- Soit pouvoir justifier d'un emploi en rapport avec le certificat visé ou l'un de ses autres prérequis

5. Modalités de préparation à la formation

Avant le début de l'action de formation, chaque candidat recevra un accès sur la plateforme E-learning de SI.IDF pour accéder des modules préparatoires contenant les connaissances de base en matière de pédagogie et de sécurité incendie pour qu'il puisse effectuer une mise à jour de ses connaissances. Ce document comprend les éléments suivants :

- Support stagiaire lutte contre l'incendie et évacuation.
- Support de pédagogie pour formateurs avec pour principaux thèmes :
 - ▶ Pédagogie : définition et principes.
 - ▶ Andragogie.

- ▶ Triangle pédagogique.
- ▶ Principes fondamentaux concernant la formation pour adultes.
- ▶ Organisation d'une formation.
- ▶ Les objectifs.
- ▶ Les compétences du formateur.
- ▶ La communication.
- ▶ Les différents types de savoirs.
- ▶ Les différentes méthodes et techniques pédagogiques, etc...

6. Méthodes pédagogiques

Le formateur alternera différentes méthodes pédagogiques tout au long des différents exercices et modules en vue de la compréhension des apprenants.

- ✓ Beaucoup de manœuvres et exercices pratiques par la méthode kinesthésique ;
- ✓ Méthode inductive ;
- ✓ Méthode déductive ;
- ✓ Méthode explicative ;
- ✓ Méthode applicative ;
- ✓ Méthode active par la simulation, la participation et la mise en situation.

7. Contenu de formation

La formation en vue de l'obtention de la compétence de formateur spécifique à la formation de Formateur EPI et évacuation comprend les parties distinctes suivantes :

- « **Présentation et Objectif de la formation** » (Module 1).
- « **Pédagogies / andragogie - Méthodes et techniques** » (Module 2).
- **Le feu et ses conséquences** » (Module 3).
- « **Les agents extincteurs** » (Module 4).
- « **Les moyens d'extinctions** » (Module 5).
- « **Le comportement au feu** » (Module 6).
- « **L'ouverture de porte** » (Module 7).
- « **Le SSI** » (Module 8).
- « **L'évacuation, L'alarme et L'alerte** » (Module 9).
- « **Docimologie - Méthodes et techniques** (Module 10).

8. Découpage des 28 heures de la formation

- ▶ **Séquence 1 : « Présentation et Objectif de la formation » : 40 Minutes**
 - Accueil des participants
 - Présentations du formateur et des stagiaires
 - Formalités administratives

- Objectifs de la formation
- Programme détaillé
- Présentation des modalités d'évaluation et de certification

▶ **Séquence 2 « Pédagogies / andragogie - Méthodes et techniques » : 4 heures**

A pour but de maîtriser les techniques ainsi que les méthodes pédagogiques permettant aux adultes de se motiver, d'assimiler et d'apprendre en se servant de bases issues de la sociologie, l'anthropologie et la psychologie.

Thèmes abordés :

- Définitions – andragogie,
- Les 7 principes fondamentaux concernant la formation de l'adulte,
- Les points variables et déterminants d'une formation,
- Les exemples de candidats types,
- Organisation d'une formation,
- L'accueil et la présentation,
- Encadrement et management,
- La communication (Pyramide de Maslow, la proxémie, effets HALO et PYGMALION, ...),
- Les différentes méthodes pédagogiques,
- Les démonstrations pratiques.

▶ **Séquence 3 « Le feu et ses conséquences » : 7 heures dont 5h pratiques**

- Triangle du feu,
- Danger des fumées,
- Modes de propagation,
- Classes de feux.

▶ **Séquence 4 « Les agents extincteurs » : 2 heures dont 1h pratique**

- Types,
- Effets.

▶ **Séquence 5 « Les moyens d'extinctions » : 4 heures dont 3h pratiques**

- Types
- Extincteurs
- Robinet d'Incendie Armé,
- Moyens divers.

▶ **Séquence 6 « L'ouverture de porte » : 1 heure dont 30 minutes pratique**

▶ **Séquence 7 « Le SSI, l'alarme et l'alerte » : 2 heures dont 1h30 pratique**

- Définition, but et missions,
- SSI de catégorie A,
- Déclencheur manuel,
- Détecteur automatique incendie,
- Diversités,
- Alarme générale,
- Alarme générale sélective (AGS),
- Alerte Interne et externe.

▶ **Séquence 8 « L'évacuation » : 3 heures 20 dont 2h30 pratiques**

- Guides,
- Serre-files,
- Point de rassemblement,
- Espace d'attente sécurisé,
- Particularités ERP de types J et U.

▶ **Séquence 9 « Approche du comportement au feu » : 1 heure dont 30 minutes pratique**

- Pouvoir, Charge et potentiel Calorifique,
- Résistance au feu,
- Réaction au feu.

▶ **Séquence 10 « Docimologie - Méthodes et techniques de contrôles et d'évaluation des candidats » : 3 heures dont 2 heures pratiques**

A pour but de maîtriser la transmission des savoirs, savoir-faire et savoir-être en matière de lutte contre l'incendie et d'évacuation, permettant de transmettre puis d'évaluer les connaissances et compétences contenues dans les modules 2 à 9.

Important : Cette formation de 28h00 comprend **15 heures de mises en situations pratiques**.

9. Certification

Cette formation est composée de 3 **Bloc de Compétences** regroupant plusieurs compétences qui sont évaluées en totalité par **1 contrôle continu, 1 QCM** et **1 épreuve de mises en situation professionnelle** devant le jury (Durée totale des épreuves : **4h00 minimum**) :

1. Domaine de Compétences n°1 : CONNAISSANCES GENERALES

Objectif : Être capable de maîtriser les connaissances théoriques, techniques et pédagogiques pour **INSTRUIRE** dans sa totalité la formation Equipier de 1^{ère} Intervention et Evacuation (EPI).

→ Evaluation des connaissances des candidats lors d'un QCM réalisé en groupe avec le **logiciel QUIZZBOX** et portant sur l'ensemble des thèmes de la formation 40 questions - 25 questions sur les connaissances du feu et l'évacuation du public - 15 questions sur la pédagogie de formateur pour adultes – 12/20 de moyenne minimum à obtenir.

2. Domaine de Compétences n°2 : PEDAGOGIE APPLIQUEE

Objectif : Être capable de **DEMONTRER** les gestes pratiques relatifs à la formation dispensée.

→ Evaluation en **contrôle continu**.

3. Domaine de Compétences n°3 : ANIMER ET EVALUER

Objectif : Savoir **CREER** des cas concrets pratiques et réalistes afin d'évaluer ses apprenant.

→ Durée totale des épreuves : **4h00 minimum**

10. Bilan de formation

Bilan de la formation Débriefing – Sensibilisation sur la documentation remise – Rappel de l'importance de la veille, notamment règlementaire – Enquêtes de satisfaction – Clôture de la formation (1h00).

11. Recyclage

Tous les **3 ans**, de date à date, une remise à niveau des compétences du stagiaire est nécessaire. Ce recyclage est organisé sur une durée de 7 heures, où les compétences du stagiaire sont de nouveau évaluées. Il permet d'actualiser et de maintenir ses connaissances et ses compétences en qualité de formateur aux techniques de 1er secours, pour une nouvelle durée de 3 ans.